

sud-africain aurait consenti à ce que les Nations Unies utilisent, à l'intérieur même de son territoire, un pourcentage des recettes de la taxe pour améliorer la situation économique de la communauté noire.

On sait que c'est finalement l'Afrique du Sud qui a pris, de sa propre initiative, les mesures nécessaires pour mettre fin à l'apartheid. Les publications savantes s'accordent à dire que les sanctions ont eu un effet sensible sur l'économie sud-africaine et ont été pour beaucoup dans les changements politiques auxquels nous assistons aujourd'hui.⁵⁵ Tout en admettant qu'on ferait preuve de manque d'objectivité si l'on refusait de reconnaître le rôle déterminant des sanctions dans l'évolution politique de l'Afrique du Sud, il convient de faire remarquer que l'histoire de la guerre économique nous offre maints exemples de chefs politiques déchus qui attribuent leur déconfiture à des facteurs économiques. Signalons en outre qu'on aurait pu établir il y a trente ans un régime de sanctions qui aurait moins nui au commerce international et amené un peu plus tôt, et de façon moins dramatique, la réforme actuelle. La communauté internationale, indignée par les politiques raciales de l'Afrique du Sud et habituée à penser en fonction de mesures coercitives tous azimuts, aurait peut-être trouvé un tel processus moins satisfaisant. Il est toutefois permis de croire qu'on aurait pu sensibiliser l'opinion internationale aux avantages d'une telle stratégie innovatrice, à l'esprit de laquelle ne sont pas étrangers les efforts actuels de reconstruction et de réconciliation en Afrique du Sud.

Une étape importante a déjà été franchie aux Nations Unies. Elle consiste à transformer en une stratégie réalisable l'idée de l'emploi des sanctions dans le but de recueillir de l'argent qu'on pourra ensuite consacrer à la résolution de problèmes internationaux. Les résolutions 706 et 712 du Conseil de sécurité autorisent les pays membres à transférer les avoirs irakiens gelés dans un compte bloqué des Nations Unies afin de payer l'aide humanitaire et d'autres opérations des Nations Unies en Iraq; la résolution 778 autorise les États à vendre les avoirs pétroliers irakiens aux mêmes fins. La saisie d'actifs a un effet négatif sur le commerce mondial et n'est pas toujours une source importante de revenu. Elle possède néanmoins quelques-unes des caractéristiques d'un régime de sanctions proactives.

On peut trouver une variante de telles sanctions, qui n'a pas encore été mise à l'épreuve, dans l'Accord nord-américain de coopération en matière environnementale conclu entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Dans le cas où l'on constaterait que l'une des parties à l'Accord a constamment omis de mettre en application ses propres normes environnementales et que la dite partie ne prend pas les mesures correctives

⁵⁵ Voir par exemple Hanlon, Joseph, *Successes and Future Prospects of Sanctions Against South Africa*, Discussion Paper n° 2, et *Quarterly Report, November 1992*, publiés par la London School of Economics, Centre for the Study of the South African Economy and International Finance, Londres, 1990 et novembre 1992.